

Stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021".

27/03/2017

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, Paris est depuis longtemps engagée auprès de ses citoyens en situation de handicap. Améliorer concrètement leur parcours de vie constitue pour nous une priorité.

26.600 Parisiens sont actuellement bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, 5.000 de la prestation de compensation du handicap et 2.700 de l'allocation compensatrice tierce personne.

Pour eux comme pour leur famille, pour leurs aidants, nous devons fournir des réponses adaptées, déployer des moyens conséquents et fixer des objectifs ambitieux.

Le précédent schéma à destination des personnes en situation de handicap couvrait la période de 2012 à 2016, il est arrivé à son terme.

Aujourd'hui, malgré un contexte économique contraint, nous avons décidé d'accentuer notre effort financier avec des dépenses en croissance de près de 30 % sur la durée de ce schéma. Permettez-moi de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma, du monde associatif au monde politique, et au premier chef, mon adjoint, cher Bernard JOMIER, pour le travail remarquable qu'il a produit en notre nom à tous.

Je me réjouis d'ailleurs que ce travail ait permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité, et diffusé une notion d'accessibilité universelle dans l'ensemble des politiques publiques parisiennes.

L'accessibilité physique de l'espace public s'est aussi considérablement améliorée, nos investissements nous ont en outre permis de créer 635 nouvelles places en établissement médico-social.

Il est temps d'écrire une nouvelle page de l'action de la collectivité pour atteindre cette égalité réelle des Parisiens en situation de handicap. Nous entendons donc amplifier les avancées réalisées dans le cadre du précédent schéma et poursuivre la transformation de notre Ville avec pour unique objectif de la rendre accessible à tous ses habitants, quelles que soient leurs différences.

C'est dans cette perspective que nous avons entrepris l'an dernier une vaste concertation réunissant l'ensemble des acteurs locaux. Ce travail collectif, je le redis, impulsé par Bernard JOMIER, a permis d'analyser l'efficacité des dispositifs existants, d'identifier de nouvelles pistes de progrès et de définir des priorités.

La nouvelle stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" que nous vous soumettons, est le résultat de cette concertation.

Elle dégage trois axes d'actions prioritaires pour la période 2017 - 2021. Tout d'abord, rendre la Ville accessible dans toutes ses dimensions, en améliorant notamment l'information, l'accueil et la participation.

Deuxièmement, favoriser une inclusion accompagnée en guidant vers l'emploi et en facilitant l'accès, le maintien dans le logement, mais aussi l'accès aux soins.

Enfin, de promouvoir l'efficacité des réponses. Même les réponses aux situations les plus complexes, en nous appuyant bien sûr sur la MDPH, qui est le pivot des orientations et des accompagnements et en renforçant bien sûr l'offre d'hébergement.

De chacun de ces axes sont issus quatre engagements particulièrement forts et concrets, nous avons neuf agendas d'accessibilité programmés, qui seront déposés pour les 1.800 établissements recevant du public à mettre en accessibilité à Paris.

Nous continuerons aussi à améliorer l'accueil à la Maison départementale des personnes handicapées, qui a déjà réduit les délais moyens de traitement des dossiers à moins de quatre mois.

Nous améliorerons en outre l'accueil des adultes handicapés les moins autonomes en établissements médico-sociaux et dans la Ville avec de l'habitat inclusif, l'objectif étant de parvenir à la fin de ce schéma à 0 Parisien sans solution.

Dans ce but, 376 places en établissements médico-sociaux seront créées sur la période, et 270 places en services, qui porteront le total à près de 4.400 places.

Nous espérons ainsi endiguer les départs lointains et non souhaités, tels que ceux, trop nombreux, encore aujourd'hui, en Belgique. Enfin, nous renforcerons la prise en charge de l'autisme dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé.

Pour que chaque personne autiste et sa famille puissent participer à la vie de notre Ville, nous devons répondre à un triple objectif : repérer, diagnostiquer et mettre en place un accompagnement individualisé. C'est pourquoi les professionnels de la petite enfance auront accès à une formation sur mesure et la ville, en partenariat avec l'A.R.S. et la M.D.P.H., développera les plateformes permettant un diagnostic dès 18 mois, un diagnostic précoce. Mener à bien ces projets implique également une évolution des mentalités ; Paris se mobilise avec force pour faire changer le regard sur l'autisme.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme, le 2 avril, je vous invite à aller découvrir la magnifique exposition accueillie sur les grilles de l'Hôtel de Ville, qui dévoile la richesse du monde qui se loge derrière les yeux de ces enfants. D'ailleurs, avec Bernard JOMIER mais aussi avec le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, et Jean-François LAMOUR, nous avons inauguré dans le 15e arrondissement des lieux tout à fait exemplaires sur l'ancien site de l'hôpital Saint-Michel qui accueille notamment des jeunes autistes adolescents et nous avons vu combien il était important d'accompagner les familles. C'est notamment le cas dans ces centres que nous avons vus en accueil de jour, mais nous avons aussi à cet endroit-là des structures pour personne en situation de handicap adulte et là aussi, je crois que cela a apporté en cœur de ville, dans un cœur d'îlot particulièrement intéressant, des solutions aux Parisiens.

Tous ces engagements que nous prenons seront soutenus par des moyens budgétaires importants. Pour être à la hauteur des enjeux, nous avons plus que doublé le budget dédié entre 2001 et 2017. Celui-ci est passé de 108,4 millions à près de 250 millions d'euros en 2017.

Mes chers collègues, je suis convaincue que cette nouvelle stratégie 2017-2021 nous permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins très divers des Parisiens en situation de handicap à chaque étape de leur vie. Intégrer leurs besoins dans chaque nouveau projet capital de politique publique municipale constitue par ailleurs l'unique garantie de construire ensemble une véritable accessibilité universelle.

D'ailleurs, des grands événements auxquels nous souhaitons prendre part, comme notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques, s'inscrivent aussi comme un accélérateur de changements et de mentalités pour pouvoir aller vers cette accessibilité universelle.

Nous étions avec Bernard JOMIER également ensemble avec une délégation de la Ville et de la Région aux Jeux Paralympiques de Rio et nous avons vu combien un événement comme celui-ci changeait profondément et le regard et les mentalités ainsi que, bien sûr, les infrastructures pour rendre une ville accessible et nous voulons en faire un moteur de l'accélération de ces changements ici à Paris. La candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques sera aussi sur ce plan-là un moteur et un accélérateur de changements.

Je veux remercier Bernard JOMIER et ses équipes, ainsi que la DASES pour leur important travail dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie issue d'un travail collectif et concerté. Elle nous permettra de mieux appréhender la complexité des situations, d'affiner nos réponses, de renforcer nos dispositifs pour construire jour après jour une ville plus juste, plus inclusive, donc accessible à toutes et à tous.

Je vous remercie.